



Délibération n° 19

Conseil Municipal du Mardi 29 Mai 2018

Service Événementiel

Domaine de compétence :

8.9 - Culture

Le Mardi 29 Mai deux mille dix huit à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en réunion publique, à la Mairie, sous la présidence du Maire, Monsieur Philippe Fait.

Date de convocation :
23/05/2018

Membres présents : 27

Membres ayant donné pouvoir : 6

Membre(s) excusé(s) : 0

Membre(s) non excusé(s) : 0

Nombre de votants : 33

Affiché le 31/05/2018

Présents : Monsieur Philippe FAIT, Monsieur Bernard GHESELLE, Monsieur Sébastien BAILLET, Monsieur Lucien BONVOISIN, Madame Christelle BEURAIN, Madame Kathy HANQUEZ, Monsieur Lucien BONVOISIN, Madame Maryse MAILLART, **Adjoint**s, Monsieur Gérard ANDRE, Madame Charlotte PERRAULT, Madame Martine GHEZAL, Monsieur Richard KASPRZAK, Monsieur Jean-Michel GOSELIN, Madame Josiane BOUTOILLE, Monsieur Christian RAMET, Monsieur Joël DACHICOURT, Madame Isabelle ROMANCANT, Madame Laurie CAFFIER, Madame Marie-Antoinette LISIK, Monsieur Stéphane SAGNIER, Monsieur Francis GRAVET, Madame Monique VAMBRE, Monsieur Jean-Pierre LAMOUR, Monsieur Georges BOUCHART, Monsieur Francis LEROY, Monsieur Edouard YDEE, conseillers municipaux.

Absents excusés ayant donné pouvoir : Monsieur Frédéric CADET à Monsieur Bagdad GHEZAL, Madame Dominique DELSAUX à Monsieur Gérard ANDRE, Monsieur Yvon BRIHIER à Monsieur Sébastien BAILLET, Madame Angélique COUSIN à Madame Martine GHEZAL, Madame Stéphanie CODRON à Monsieur Pascal THIEBAUX, Monsieur Jean-Paul HAGNERE à Madame Monique VAMBRE,

Absent (s) excusé (s) : 6

Absent (s) non excusé(s) : 0

Votants : 33

Secrétaire de séance : Madame Laurie CAFFIER

Objet : Tarif des prestations proposées par l'école de peinture municipale à compter de la rentrée scolaire de septembre 2018.

Rapporteur : Monsieur Sébastien BAILLET, adjoint.

Synthèse de la délibération :

Le conseil est invité à se prononcer sur une mise à jour des tarifs des prestations proposées par l'école de peinture.

Vu la délibération n°08 du 29 août 2013 ayant le même objet ;

Vu l'avis favorable de la Commission Culture du 16 mai 2018.

Considérant la nécessité de mettre à jour les tarifs des prestations proposées par l'école de peinture ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de valider les nouveaux tarifs de l'école de peinture

- d'approuver l'entrée en vigueur de cette mise à jour à compter de la rentrée de septembre 2018.

GRILLE TARIFAIRE

ENSEIGNEMENT ARTS PLASTIQUES			Tarifs 2018
Tarifs enfants jusque 18 ans + étudiants			
Tarif à la séance	Tarifs vacances	Étaplois	1,60 €
		Extérieurs	3,10 €
Tarifs hors vacances			
		Étaplois	10,20 €
		Extérieurs	20,40 €
Tarifs adultes			
	Tarif à la séance	Étaplois	3,10 €
		Extérieurs	5,10 €
	Tarif pour 10 séances	Étaplois	27,60 €
		Extérieurs	46,00 €

La délibération est adoptée par **33 voix pour**.

Vu pour être affiché le 31 Mai 2018 conformément aux prescriptions de l'Article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.



Les présentes délibérations peuvent faire l'objet dans les deux mois suivant leur publication :

- D'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire
- D'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lille.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

062-216203182-20180529-del19-29052018-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/05/2018